Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-20260721-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Août 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le douze août.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents

17 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTÉVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI,~~ M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE,~~ Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, Mme ~~Audrey POUCET,~~ ~~M. Victor LOMBARD,~~ M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants

22 **Pouvoirs** : Marc BARSOUM pouvoir à Carole DEVOS, Périne JOUNIAUX pouvoir à Christel BAILLY, Audrey POUCET pouvoir à Thomas DIOT, Victor LOMBARD pouvoir à Jacky DISY, Sébastien TAVERNE pouvoir à Manuella GEOFFROY

Absents excusés : Gwendoline PUT-LIENARD, Denis PIN, Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, Yohan LECERF, Clarisse RENOTTE

2026/072

OBJET
Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de Sambre (CAMVS)

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 6 Août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 (relatif aux modes de scrutin) et L. 2121-33 (relatif à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs) ;

Vu l'article L. 5211-43 du Code général des collectivités territoriales instituant la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CAMVS fixant la composition de la CLECT et le nombre de représentants attribués à chaque commune membre ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de ladite commission.

Le conseil municipal :
Ouï l'exposé de sa Présidente,

Après en avoir délibéré **l'Unanimité par 22 Voix Pour,**

DESIGNE :

- Délégué titulaire : Bernard HASSELIN
- Déléguée suppléante : Ophélie DUPUIS

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-20260721-DE

Pour siéger à la CLECLT de la CAMVS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Fait à Rousies le 12 Août 2026

Pour le e Maire empêché,
Le 1er Adjoint délégué,

Bernard HASSELIN

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication